



Paris le 10 avril 2026

LA 6ÈME SEMAINE DE CONGÉ POUR LES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES, CE N'EST PAS POUR AUJOURD'HUI !

Le Syndicat des Avocat.e.s de France regrette que l'assemblée générale du Conseil national des Barreaux ait rejeté la proposition d'instaurer une sixième semaine de repos rémunéré pour les collaborateurs et collaboratrice libéraux par 43 voix contre et 34 voix pour, le 10 avril 2026.

A l'heure où l'attractivité de la collaboration libérale est mise à mal et la recherche d'un équilibre vie professionnelle et personnelle devient un enjeu central, ce vote est à rebours de l'Histoire.

Le SAF continuera à mener ce combat et appelle l'ensemble des avocates et avocats à donner une majorité claire aux organisations le portant, à l'occasion des prochaines élections en novembre 2026.

Lire nos observations sur le rapport relatif à l'attractivité de la collaboration adressées au Conseil national des Barreaux : <https://lesaf.org/lutter-contre-la-precarite-des-avocat%c2%b7es-collaborateur%c2%b7ices/>

Et notre guide de la collaboration libérale <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2019/11/SAF-Plaquette-A5-collab-1023-OK.pdf>